

Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 3 juillet 2013

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny s'est réuni le mercredi 3 juillet 2013 à 18h30 à la salle des fêtes de Colonne sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Jean LETROUBLON, Gérard BOUDIER, Yves DECOTE, André LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), André VIONNET, Stéphanie BORNIER, Jean-Paul BUCHET, Gérard DOUDIER, Jean-Claude GIRARDOT, Daniel DURET, Jean-Marc GERDY, Christian SOMMER, Guy AUBERT, Marie-Colette VUILLERMET, Monique BALLERY, Roger CHAUVIN, Jean-Marie BAILLY, Michel FEVRE, Jean-Pierre KOEGLER, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Bernard LUGAND, Jean-Paul BRETIN, Jean-Jacques DE VETTOR, Paul AUBERT, Marie-Lièze LANG-JANOD, Marie Madeleine SOUDAGNE, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Danièle CARDON, Christelle MORBOIS, Agnès MILLOUX, Roland CHAILLON, Jean SONNEY, Dominique DE CAFFARELLI, Jean-Marie FAGOT.

Assistaient à titre consultatif : Bénédicte LAMY, Eric TOURNEUR, Pascal FOUGERE, Daniel BARBE, Dominique BOICHUT, Claude REBOURG.

Etaient Excusés : Frédéric LAMBERT (Vice-Président), Auguste HERZOG, Antoine MARCELIN, Lionel PREVOT, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Catherine REYBIER, Christel FAGOT, Hubert MOTTET, André JOURD'HUI, Jean-François DHÔTE, Catherine CATHENOZ.

Etaient absents : Roland BERTHELIER, Bruno FAS, Robert LACROIX, Olivier FISCHER, Jocelyne REVERCHON, Véronique LAMBERT, Camille JEANNIN, Jérémy SAILLARD, Stéphane MACLE, Dominique GRAND, Myriam LACOMBE, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCG.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques DE VETTOR.

★ ★ ★ ★

Monsieur Jean LETROUBLON, Maire de Colonne, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire donne son accord à l'ajout d'un point à l'ordre du jour : demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour le parc d'activité Velours 3.

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Rendu compte des décisions prises par le Bureau : NEANT

Rendu compte des décisions prises par le Président :

- **Piscine** : remplacement de revêtement du plafond balcon piscine à l'entreprise PONCET Maurice au prix de 456€ HT et réparation du brûleur à l'entreprise MOLIN au prix de 601,80€ HT; occultation de clôture côté parking par Val de Seille Paysages au prix de 690,00€ HT; achat d'une servante à roulette au prix de 513,44€ TTC chez Frankel.
- **Moulin de Brainans** : Entreprise POUX pour mise en place d'allège sur système de désenfumage en grande salle de concert pour 529,22€ HT; fourniture de peinture pour petite salle de concert chez Juracolor pour 290,82€ HT.
- **SPANC** : achat d'un mesureur de boues au prix de 857,71€ TTC chez SDEC
- **Travaux Rue Le Corbusier** : Etablissement d'un plan topographique de la rue par Cabinet COLIN pour 1327,56€ TTC.
- **Belvédère de Plasne** : travaux par l'entreprise HUGONNAUX au montant de 5 604,83€ TTC et par entreprise MONBORNE au prix de 9 523,75€ TTC.

- **Service randonnée** : achat d'une tronçonneuse chez VANOTTI au prix de 748,99€ TTC.

2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 21 mai 2013.

Le procès-verbal de séance du 21 mai 2013 est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Attribution de compensation pour communes de Fay-en-Montagne et Le Fied.

Le Vice-Président Délégué aux Finances, Monsieur Alain GUYOT, présente la note de synthèse concernant l'attribution de compensation.

Les Maires de Fay-en-Montagne et Le Fied ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de rembourser la 2^{ème} part du FNGIR supportée par les communes de Fay-en-Montagne et Le Fied en 2012 soit les montants de 2 614€ pour Fay-en-Montagne et 6 727€ pour Le Fied.

4. Requalification du Camping de la Croix du Dan.

Monsieur Jean-François GAILLARD, Président, présente le dossier concernant la requalification du camping de la Croix du Dan.

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, le nouveau plan de financement de la requalification du Camping de la Croix du Dan comprenant une subvention du Commissariat de Massif de 50 000 € et prévoyant l'aménagement d'un espace d'animation en dur. Il sollicite les subventions correspondantes.

5. Environnement.

Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Environnement, présente les notes de synthèse afférentes à la Commission Environnement.

5.1. RPQS du SPANC.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service du SPANC.

5.2. Actions de sensibilisation des enfants en milieu scolaire et ALSH en coopération avec le CPIE.

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, les projets pédagogiques en coopération avec le CPIE pour un montant de 5500 € (dont 55% de subvention Leader) pour les accueils périscolaires et de 3000 €, financé par la Communauté de Communes uniquement, sur le temps scolaire.

Le Président informe l'Assemblée qu'une restitution des travaux 2013 fait par le CPIE avec différentes classes de la Communauté de Communes a eu lieu dernièrement à Saint-Lothain.

6. Affaires Economiques.

Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué à l'Economie, présente les notes de synthèse afférentes à la Commission des Affaires Economiques.

6.1. Attribution du marché de signalétique.

Suite aux questions de l'Assemblée, il est précisé que la société attributaire du marché propose une rétrocession de 50% pour la collectivité, ce qui signifie que pour deux lames louées par les entreprises, une lame sera rétrocédée gratuitement à la collectivité publique.

Le contrat d'entretien est prévu globalement pour l'ensemble du mobilier par la société SICOM. Le mobilier actuel ne pourra pas être réutilisé, car les systèmes de fixation des lames sont différents pour chaque entreprise; de plus, l'objet de ce marché est de présenter une homogénéité de signalétique sur l'ensemble du territoire.

L'étude d'implantation aura lieu durant l'année et les premières implantations sont prévues en fin d'année 2013.

Un groupe de travail est créé pour suivre ce marché. Trois élus se portent candidats : Jean-François GAILLARD, Dominique BONNET, Jacky REVERCHON. Les autres élus intéressés pourront se signaler auprès de Sarah METRAS avant le 15 juillet.

Les entreprises intéressées seront sollicitées pour faire partie du groupe qui comprendra au maximum une dizaine de personnes.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, l'attribution du marché de signalétique à l'entreprise SICOM pour un montant prévisionnel d'investissement de 75 000 € HT.

6.2. Aide à l'implantation de la coopérative fromagère de Tourmont en zone commerciale Grimont Sud.

La délibération a pour objet de mettre en avant l'aide financière de la Communauté de Communes apportée à la coopérative par la vente du terrain à un prix réduit par rapport à l'estimation des domaines. Ce différentiel de 10 001,04 € peut permettre à la coopérative d'obtenir des fonds Leader.

Il est précisé, suite à la question de Monsieur Roland CHAILLON, que l'estimation des domaines est obligatoire pour chaque vente de terrains.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, l'aide à l'implantation apportée à la coopérative fromagère de Tourmont.

6.3. Acquisitions de parcelles en ZI de Poligny.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, l'achat des parcelles ZH 51 et ZH 258 à la Commune de Poligny au prix de 0,8 € TTC/m².

6.4. Acquisitions de parcelles en ZI, Rue Thirode – Bail et clauses de l'acte de vente.

Le bail de location repris par la Communauté de Communes court jusqu'en 2018 et non jusqu'en 2015 étant donné que les baux signés avec des personnes morales ont des durées de 6 ans renouvelables; toutefois il va être proposé à la famille GROSS de déménager avant 2018 si un accord amiable et un autre logement peuvent être trouvés.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les clauses renégociées de l'acte de vente et la modification de la durée du bail de location avec Monsieur et Madame GROSS.

7. Renégociation des emprunts pour le giratoire de Grimont Sud.

Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président Délégué aux Finances, présente la note de synthèse concernant la renégociation des emprunts du giratoire.

Il est précisé par Monsieur GUYOT que trois autres banques ont été contactées pour la renégociation de l'emprunt mais l'organisme prêteur initial, la Caisse d'Epargne, propose les conditions les plus avantageuses.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, la renégociation des emprunts et donne délégation au Président pour signer tous les documents afférents.

8. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour le parc d'activité Velours 3.

Suite à une question de l'Assemblée, il est précisé que la subvention DETR a été refusée pour le financement du parc d'activité.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, la demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour un montant de 50 225,15 € dans le cadre de l'appel à projet « Réduire la pollution pluviale » pour le parc d'activité Velours 3.

Questions et informations diverses

► Le Président indique que le Préfet a demandé l'annulation de deux délibérations prises pour « Vents du Grimont ». Il avait été décidé, lors du dernier Conseil, l'adhésion à l'association pour 40 € et une subvention de 3000 €. Le Préfet indique que la Communauté de Communes n'a pas la compétence « environnement ».

Suite à un échange téléphonique entre le Secrétaire Général de Préfecture et le Président Jean-François GAILLARD, la Préfecture accepterait la délibération à condition que la Communauté de Communes présente ses délibérations sous l'angle de la compétence économique et précise que la Commune de Chamole est la collectivité porteuse du projet.

Un rapport détaillé sera envoyé à la Préfecture afin de présenter le volet économique du projet et de justifier ainsi l'intervention de la Communauté de Communes. Cela évitera un retrait de la délibération ou une procédure auprès du Tribunal Administratif.

► Le Président rappelle aux communes du territoire de Grimont que les schémas eau potable doivent être rendus avant la fin de l'année sous peine de ne pas disposer de financement pour les investissements futurs sur les réseaux d'eau potable.

Les communes de Saint Lothain, Chausseuans, Besain, Darbonnay n'ont pas encore démarré leurs études. Besain et Darbonnay qui sont représentées précisent que leurs schémas sont en cours, ce qui ne concorde pas avec l'information donnée par la Préfecture. Une vérification va être faite par les services de la Communauté de Communes auprès des services préfectoraux.

► Question de Madame le Maire d'Oussières : que répondre aux parents qui ont reçu de la part de la Ville de Poligny un projet de convention concernant les frais d'accueil de leurs enfants à la crèche de Poligny, leur demandant d'annexer une délibération de leur commune ? Il apparaît que les communes ne peuvent refacturer les frais de garde aux parents.

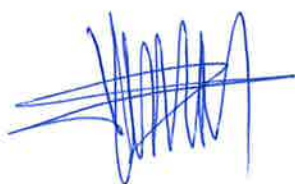
Le Maire de Poligny s'excuse de la mauvaise communication faite de la part de la Ville de Poligny.

Les élus des villages seront invités dans le courant de l'été par la Commune de Poligny à étudier, lors d'une réunion, les conditions d'accueil des enfants dans les services gérés par la Ville de Poligny. Une information sera transmise à la Directrice de la crèche de Poligny afin qu'elle ne relance pas les parents et les communes avant cette réunion de concertation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.

Le secrétaire de séance,

Jean-Jacques DE VETTOR



Le Président,

Jean-François GAILLARD

